



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2010.

L'an deux mil dix, le quatorze juin à 18 heures, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude LECLÈRE, Maire.

Étaient présents : M. Lecerf, Mme Hoorelbeke, Mme Baur, M. Muller, M. Liot, Mme Sueur, Mme Prieur, M. Alcindor, M. Lafage, M. Bruneau, Mme Denis, Mme Heutte, Mme Broustail, Mme Lepaon, Mme Pasquier, M. Vrignon, Mme Mullier, M. Savary, M. Mauger, M. Pegeault, Mme Touzé, Mme Pomikal.

Étaient absents : M. Maurel, Mme Perraud (ayant donné pouvoir à Mme Broustail), M. Letellier (ayant donné pouvoir à M. Lafage), M. Hubert (ayant donné pouvoir à M. Pegeault).

Secrétaire de séance : M. Mauger

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX :

Tarifs applicables à la rentrée 2010 :

- Garderie :

Occasionnel :

- Accueil du matin : 1.05 €
- Accueil du soir : 2.05 €

Forfait mensuel :

- Accueil du matin : 7.60 €
- Accueil du soir : 15.70 €
- Accueil matin et soir : 23.30 €

- Restaurant scolaire :

Catégorie	Prix/repas Fleurysiens	Prix/repas Non Fleurysiens
Quotient familial inférieur à 150 €	1.00 €	1.12 €
Quotient familial compris entre 150 € et 295 €	1.78 €	1.96 €
Quotient familial compris entre 296 € et 485 €	2.35 €	2.59 €
Quotient familial compris entre 486 € et 610 €	2.88 €	3.17 €
Quotient familial compris entre 611 € et 800 €	3.51 €	3.87 €
Quotient familial supérieur à 800 €	3.96 €	4.35 €
Personnel communal	2.59 €	
Commensaux	5.89 €	

- Transport scolaire :

Tarifs trimestriels (par trimestre scolaire) :

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Quotient familial inférieur à 300 €	15.23 €	12.18 €	9.14 €
Quotient familial compris entre 300 et 500 €	25.38 €	20.30 €	15.23 €
Quotient familial compris entre 501 et 700 €	45.68 €	35.53 €	25.38 €
Quotient familial supérieur à 700 €	60.90 €	50.75 €	40.60 €

- Ecole de musique :

Tarifs par trimestre :

	Chorale adultes	Cours collectifs
<i>Fleurysiens</i>	31 €	32 €
<i>Non Fleurysiens</i>	34 €	53 €

Instruments enfant (- de 18 ans)		
Coefficient inférieur à 440 €	41€	<i>Réduction au trimestre de 8.5 € pour le 2^{ème} enfant 10.5 € pour le 3^{ème} enfant</i>
Coefficient de 440 à 553 €	49€	
Coefficient supérieur à 553 €	69€	
Elève hors Fleury	106 €	
Instruments adulte		
Coefficient inférieur à 440 €	57 €	
Coefficient de 440 à 553 €	69 €	
Coefficient supérieur à 553 €	94 €	
Elève hors Fleury	115 €	

Les demandeurs d'emploi, rmistes, et étudiants bénéficient du tarif « enfant ».

- Tarifs du service d'eau potable :

1. à compter du 1^{er} juillet 2010 :

- Part fixe - abonnement : 6.00€/an
- Prix/m³ consommé : 0.410 €

2. à compter du 01/01/2011 :

- Part fixe - abonnement : 6.00€/an
- Prix/m³ consommé : 0.415 €

REVALORISATION DES TICKETS RESTAURANT :

Le conseil municipal décide la revalorisation, au 1^{er} juillet 2010, de la valeur faciale des titres restaurant attribués au personnel communal, en la portant à 6 € (six euros). La participation de la Collectivité reste fixée à 50% de la contre valeur, soit 3.00 €.

CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE REGIMENT DE MAISONNEUVE :

Le conseil municipal accepte la cession gratuite, au profit de la commune de Fleury-sur-Orne, d'une emprise de terrain de 634 m² aux dépens de la parcelle cadastrée section AI n°320, appartenant au Syndicat de construction et de fonctionnement d'un collège d'enseignement secondaire 900 pour le quartier de la Grâce de Dieu.

CREATION D'UN CARREFOUR A FEUX RUE SERGE ROUZIERE/RUE DE LA FOSSE ACCARD et EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX VENELLE CAUVET :

Ces travaux font partie intégrante du programme sur lequel la commune s'est engagée, lors de la vente du terrain à Bouygues Immobilier.

Ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEC pour un montant prévisionnel de :

- 63 737 €, avec une participation communale de 53 292 €, pour la réalisation des feux
- 66 373.52€ avec une participation communale de 42 478.26 € pour l'effacement des réseaux

Le conseil municipal donne son accord sur le projet et sur son financement.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION :

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire au titre de cette délégation :

N° 02/2010 - signature d'un marché de services en vue de confier aux services de l'Etat, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados, une mission d'assistance-conseil dans le domaine de la gestion d'un service public d'eau en mode délégué, pour les exercices 2009 à 2011, pour un montant annuel de 927 € HT.

N°03/2010 - signature d'un marché de services en vue de confier à la Sté C.T.CAM - 13 rue de Belle-Ile - 72190 COULAINES - la maintenance de l'équipement de sécurité électronique installé aux ateliers municipaux, rue du Fier à Bras. La redevance mensuelle est fixée à la somme de 15.89 € HT, pour une durée de cinq ans, avec effet au 01/08/2010.

N°04/2010 - signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la Sté VEOLIA Eau pour la réalisation des travaux de renouvellement du réseau potable, rue François Mitterrand. Le montant de la prestation est fixé à la somme de 3 500 € HT.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Claude Leclère.